

En synthèse :

Cette réunion « régulière » avec la Direction nous a permis de faire un point sur le **Plan de Continuité d'Activité (PCA) de la Cnam** en cette 2^{ème} période de confinement :

- 5 jours de télétravail
- Fermeture de certains sites Cnam
- Aménagements des horaires
- Contact tracing
- ...

Découvrez le compte-rendu de ces échanges !

1. Les nouvelles règles

- C'est le principe du **télétravail intégral (5j/5j) qui préside** en dehors des métiers non télé-travaillables (agents du Contact Tracing en CDD, agents de permanence pour la maintenance informatique) et de mesures d'exception et temporaires (agents qui n'étaient pas encore équipés pour télétravailler...).



- **Certains sites Cnam ont été fermés** (Valence, Bordeaux, Nantes, Caen, Toufflers, Quimper)
- Seuls les sites déconcentrés les plus importants restent ouverts et le Siège de la Cnam à Paris, où le service de restauration est

maintenu notamment pour les prestataires dont, certains continuent de venir travailler (comprenez qui pourra !)

- Toutes **les réunions se font à distance** (il faut juste bien savoir comment zapper entre Zoom, Skype et Jitsi !)
- **Horaires** : Les plages fixes sont supprimées !

2. Impact des mesures de re-confinement

- Les campagnes de vaccination contre la grippe saisonnière prévues sur sites seront sans doute annulées: Le stock de vaccins commandés devrait être remis en circulation via les UGECAMs (et donc pas distribué aux agents Cnam qui avaient prévus d'être vaccinés par notre employeur ...)
- Est-il possible de **recupérer du matériel de son bureau** ? (écran, siège, ...) C'est possible, mais seulement pour les personnes qui rencontrent des problèmes d'ergonomie. Pour le reste, ..., il faut faire une demande spécifique... (ne nous demandez pas comment !)



3. Autres informations

Compte-rendu Réunion des Délégués Syndicaux avec la Direction de la Cnam en date du 13 NOVEMBRE 2020

- L'expérimentation de la **carte déjeuner électronique** (Up Déjeuner), lancée en catimini en juin (au siège / sites) par la direction, est un échec. Pour le siège / sites, seuls 3 salariés sur 10 ont souhaité essayer la carte Up. Les autres ayant choisi de conserver leur ticket restos papiers ; à l'image des 9082 collègues de la Cnam (soit 9 salariés sur 10 !) qui ont signé la pétition « [nous voulons avoir le choix](#) » (un record !). Pour autant, la direction maintient son intention de dématérialiser totalement les tickets restos dans les prochains mois car « *c'est le sens de l'histoire* » (avec le soutien enthousiaste de la CFDT !)
- Pour tous les agents, quel que soit leur établissement d'appartenance, **l'indemnité forfaitaire de télétravail** exceptionnel (2,6 € . jour au siège / sites dans la limite de 52 € par mois) est maintenue (pour le moment) jusqu'au 1er avril 2021. Pour en bénéficier, pensez-à enregistrer sur <http://chrono.cn.cnamts.fr> vos périodes de télétravail !



- Une **cinquantaine de cas COVID** ont été remontés au médecin du travail. Les élus rappellent l'importance de tout mettre en oeuvre pour que les agents qui participent aux plateformes Contact Tracing n'y contractent pas le COVID !



Compte-rendu Réunion des Délégués Syndicaux avec la Direction de la Cnam en date du 13 NOVEMBRE 2020

- Les élus rappellent que **le management doit s'adapter** et, au besoin, revoir les priorités, supprimer certaines missions et revoir les objectifs fixés. Le maintien du lien avec les agents est aussi une priorité.
- Concernant le **Droit à la Déconnexion**, la Direction explique qu'un projet de charte doit être présenté à la CSSCT.